Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026_527
Feuillet n°108

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME
Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la demande des Ets SALVATORE à Wasquehal concernant une livraison de béton avec un camion toupie au 19 rue Notre Dame le 03 novembre 2026 à Wimereux

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cette livraison et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1er : Afin de permettre le stationnement d'un camion toupie, le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant,

- *sur 2 places de stationnement au niveau du 19 rue Notre Dame,*
- *le 03 novembre 2026 de 08 h 00 à 18 h 00.*

Article 2 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait des panneaux de stationnement interdit.

Article 4 : Les Ets SALVATORE sont responsables du parfait déroulement de cette livraison.

Article 5 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux services de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

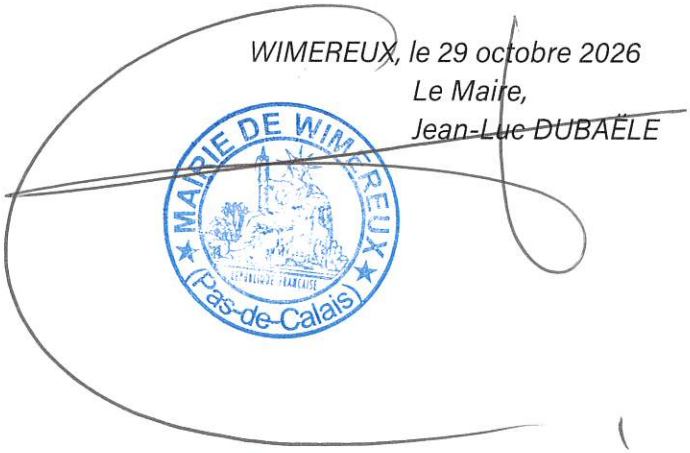
Article 6 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 7 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 29 octobre 2026
Le Maire,
Jean-Luc DUBAELE



VU, le D.G.S.